



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du C

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 081-218101632-20260422-2026\_DEL42-DE



Séance du 22 AVRIL 2026

2026 / 03 / 29

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 30
REPRESENTES	: 02
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 15 AVRIL 2026

Date d'Affichage : 15 AVRIL 2026

Secrétaire de Séance : Séverine ARMERO

### Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, PÉNÉLA Wilfried, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ARMERO Séverine, CAUQUIL Fabrice, ESTRABAUD Josiane, FABRE Marie, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, BERBESSOU Michel, LE COZ Carole, MARTIN Christophe, GOMEZ-MONTERO Rachel, CROSES Dominique, ILISESCU Razvan, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BRIANT Jean-Michel, BOUMELID Sonia, SENEGATS David, SÉNÉGAS Sophie, DURAND Christian.

### Étaient représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par ARMÉRO Séverine  
BAILLOT Cédric par SENEGATS David

### Était absent :

AMALRIC André

**OBJET : Désignation de conseillers municipaux à la commission paritaire des marchés de plein vent**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal

VU l'Arrêté Municipal en date du 4 Février 2025 réglementant les marchés hebdomadaires et notamment son Article 2 portant création d'une commission paritaire des marchés de plein vent.

CONSIDERANT que suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de désigner les membres du Conseil Municipal qui seront appelés à siéger au sein de cette commission,

CONSIDERANT que l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

Après, en avoir délibéré, DESIGNNE par 32 voix présentes et représentées :

- *M. le Maire ou son représentant Dolorès ISSA*
- *Sophie SENEGAS*
- *Philippe BANCAL*
- *Dominique CROSES*
- *Séverine ARMERO*

pour siéger au sein de la commission paritaire des marchés de plein vent.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Séverine ARMÉRO



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*